

CERTIFICAT DE SURFACE HABITABLE DANS LE CADRE DE LA LOCATION D'UN BIEN IMMOBILIER

Loi n°2009-323 du 25 mars 2009, art 78 « Loi Boutin » modifiant l'article 3 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Appartement Nombre de Pièces : 21 Etage : 3 Numéro de lot : X Référence Cadastre : NC	Adresse : LE CALENDAL 44 avenue PAUL CEZANNE 13090 AIX-EN-PROVENCE Bâtiment : A Escalier : 1 Porte : / Propriété de: Madame MOULIS LE CALENDAL 44 AVENUE PAUL CEZANNE 13090 AIX-EN-PROVENCE Mission effectuée le : 16/10/2018 Date de l'ordre de mission : 16/10/2018 N° Dossier : LE CALENDAL C
Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :	
<div style="font-size: 1.2em; color: blue; font-weight: bold;">Total : 201,97 m²</div> <div style="color: blue;">(Deux cent un mètres carrés quatre-vingt-dix-sept)</div>	
Commentaires : Néant	

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez
Entrée	3ème	3,190 m ²
Dégagement 1	3ème	8,200 m ²
Placard 1	3ème	0,000 m ²
Chambre1	3ème	9,300 m ²
Salle d'eau	3ème	5,400 m ²
Dégagements 2	3ème	2,000 m ²
WC n°1	3ème	1,350 m ²
Salle de Bains n°1	3ème	5,270 m ²
Chambre 2	3ème	9,480 m ²
Pacard 2	3ème	0,000 m ²
Chambre 3	3ème	12,000 m ²
Chambre 4	3ème	12,300 m ²
Suite Parental	3ème	24,450 m ²
Cellier	3ème	1,290 m ²
Séjour	3ème	65,000 m ²
Cuisine	3ème	14,000 m ²
Wc	3ème	1,290 m ²
Salle de Bains	3ème	6,400 m ²
Dégagements 3	3ème	10,550 m ²
Placard 4	3ème	0,000 m ²
Chambre 5	3ème	10,500 m ²
Total		201,970 m ²

Annexes & Dépendances	Etage	Surface Hors Carrez
Loggia 1	3ème	3,600 m ²
Terrasse 1	3ème	8,470 m ²
Balcon	3ème	20,000 m ²



Terrasse 2	3ème	43,000 m ²
Loggia 2	3ème	5,200 m ²
Cave n°1	1er SS	19,900 m ²
Garage	RDC	14,500 m ²
Total		114,670 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par BUREAU VERITAS EXPLOITATION qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

à SOPHIA ANTIPOLIS, le 16/10/2018



Nom du responsable :
SABBAGH Fadi

Le Technicien :
Michael IDANEZ

